**Le pape François recommande aux fiancés de**

**« bien se préparer » au sacrement du mariage.**

Le pape François a reçu en audience, ce samedi matin, 30 novembre 2019, au palais apostolique du Vatican, les participants d’un séminaire sur la protection du mariage et la pastorale des couples blessés, organisé, du 26 au 30 novembre, par le Tribunal de la Rote Romaine au Palais romain de la Chancellerie.

Chers frères et sœurs !

Je suis heureux de vous recevoir à la fin de ce cours, qui, je l’espère, sera fructueux pour votre préparation et votre compétence. Je remercie Son Excellence Mgr Pinto et les orateurs qui vous ont transmis le contenu théologique et les procédures canoniques importants pour les époux et pour la vie de l’Église aujourd’hui.

Le thème du cours a combiné deux attentions cruciales: la protection du mariage et la pastorale des couples blessés.

Inconsciemment, nous sommes immédiatement attirés par ce second aspect, car c’est avant tout ici que se manifeste la sollicitude attentionnée et maternelle de l’Église, d’hier et d’aujourd’hui, face aux diverses situations douloureuses qu’un couple marié peut rencontrer au long de son parcours. On vous a exposé des typologies qui ne peuvent pas être traitées avec une approche simplement bureaucratique, presque mécanique. Il s’agit plutôt d’entrer dans le vécu des personnes qui souffrent et qui ont soif de sérénité et de bonheur personnel et de couple.

Nous le savons, les blessures du mariage ont aujourd’hui plusieurs causes: psychologiques, physiques, environnementales, culturelles…; parfois, elles sont causées par la fermeture du cœur humain à l’amour, du péché qui touche tout le monde. Je ne m’attarde pas là-dessus. Je voudrais juste dire que ces causes creusent des sillons profonds et amers dans le cœur des personnes impliquées, des plaies qui saignent, devant lesquelles l’Église ne pourra jamais passer en se tournant de l’autre côté.

C’est pourquoi, quand elle rencontre ces réalités de couples blessés, l’Église pleure et souffre avec eux; elle s’approche avec l’huile de la consolation, pour apaiser et guérir; elle veut prendre sur elle la douleur qu’elle rencontre. Et si, alors, elle essaie d’être impartiale et objective dans la recherche de la vérité sur un mariage rompu, l’Église n’est jamais étrangère, ni spirituellement ni humainement à ceux qui souffrent. Elle ne parvient jamais à être impersonnelle ou froide face à ces histoires de vie tristes et troublées. Pour cette raison, même dans ses procédures canoniques et jurisprudentielles, l’Eglise ne cherche toujours que le bien des personnes blessées, cherche la vérité de leur amour; elle n’a d’autre objectif que de soutenir leur bonheur juste et désiré, qui, avant d’être un bien personnel auquel nous aspirons tous humainement, est un cadeau que Dieu réserve à ses enfants et à qui vient de lui.

C’est pourquoi, toute cause ecclésiastique qui se retrouve face à un mariage blessé, et donc les opérateurs, les juges, les parties impliquées, les témoins, doivent toujours se confier avant tout à l’Esprit Saint, afin que, guidés par Lui, ils puissent écouter avec un critère juste, savoir examiner, discerner et juger. Et c’est très important! Un procès n’est pas mathématique, pour se contenter de voir quelle raison pèse plus que l’autre. Non, il y a le Saint-Esprit qui doit guider le procès, toujours. S’il n’y a pas de Saint-Esprit, ce que nous faisons n’est pas ecclésial.

Le cours auquel vous avez participé a également porté avant tout sur le soin attentif et vigilant de l’Église, de sorte que le mariage des époux chrétiens soit ce que le Seigneur Jésus voulait qu’il soit. Saint Paul l’a résumé en le comparant à l’union du Christ et de l’Église, son corps, qu’il aime comme une épouse d’un amour sans faille jusqu’à se sacrifier sur la croix (cf. Ep 5, 21-33), afin que se réalise la volonté du Père de faire de toute l’humanité la famille de Dieu.

Et par conséquent, même si le mariage peut remplir les époux chrétiens de joie et de plénitude humaines et spirituelles, ils ne doivent jamais oublier qu’ils sont appelés, en tant que personnes et en tant que couples, à toujours marcher dans la foi, à marcher dans l’Église et avec l’Église, à toujours cheminer ensemble sur la voie de la sainteté. En effet, dans le Nouveau Testament, le mariage chrétien est vécu comme un chemin de foi, comme l’union intime des époux qui sont les « colonnes » de l’Église domestique [1].

C’est de ce voyage dans l’Esprit, de sa lumière qui réchauffe et satisfait le cœur de l’homme, qu’est né ce ministère précieux et indispensable des époux dans l’Église, dont le besoin se fait de plus en plus ressentir dans nos communautés paroissiales et diocésaines. Un ministère provenant du sacrement; un ministère missionnaire qui annonce que le Christ est vivant et actif; un ministère qui appelle généreusement à la vie de nouvelles créatures, de nouveaux enfants de Dieu.

Ce sacrement ne s’improvise pas. Il est nécessaire de se préparer en tant que fiancés. Il ne suffit pas que les couples de fiancés chrétiens se préparent à se marier pour parvenir à une bonne intégration psychologique, affective, relationnelle et planificatrice, ce qui est également nécessaire pour la stabilité de leur future union. Ils doivent également nourrir et augmenter progressivement en eux-mêmes cet appel spécifique à devenir des époux chrétiens. Cela signifie cultiver, à l’intérieur de la vocation chrétienne, la vocation particulière de devenir des disciples missionnaires en tant qu’époux, témoins de l’Évangile dans la famille, le travail et la vie sociale, là où le Seigneur les appelle; la vocation de montrer la beauté de leur appartenance à Lui et de donner raison à ce « plus » de vie et d’amour, qu’est l’épiphanie dans le monde de l’espérance chrétienne offerte par le Christ. C’est le Concile Vatican II, le Magistère de l’Église, mais c’est avant tout la Parole de Dieu qui indique ce haut objectif apostolique et missionnaire inhérent au sacrement du mariage. Et c’est en regardant vers cet horizon que les couples de fiancés peuvent grandir, se nourrissant de la prière, de l’Eucharistie et de la Réconciliation, avec une sollicitude sincère l’un pour l’autre, et un dévouement pour les frères qu’ils rencontrent.

Les deux couples saints Aquila et Priscilla, amis et collaborateurs de Paul, sont un très bel exemple de cette vocation à l’apostolat conjugal. Je leur ai dédié la catéchèse lors de l’audience générale du 13 novembre dernier.

L’apôtre Paul a trouvé dans les disciples Aquila et Priscille de précieux collaborateurs, choisis et appelés non par lui, mais par le Seigneur. Ainsi, l’évêque, le curé de la paroisse, le diacre permanent et son épouse, qui préparent les couples fiancés, doivent les aider à être des cellules vivantes et apostoliques des communautés paroissiales.

L’Église, dans sa structure paroissiale, est concrètement une communauté de familles appelées à devenir, comme Aquila et Priscilla, des témoins de l’Évangile sur ce territoire. Et là aussi, c’est le Saint-Esprit qui opère cette synergie, c’est pourquoi il doit être invoqué, y compris pour ce processus apostolique, qui n’est pas facile, mais pas impossible. J’encourage les pasteurs, les évêques et les prêtres, à promouvoir, soutenir et accompagner ce processus, afin que l’Église puisse se renouveler, en devenant de plus en plus un réseau capillaire de communautés de familles témoins et missionnaires de l’Évangile.

Chers frères et soeurs, je bénis chacun de vous cordialement, ainsi que votre service ecclésial et social. Je prie pour vous; et vous aussi, s’il vous plaît, priez pour moi. Merci!

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
[1] Cf. Concile Vatican II, Constitution pastorale Gaudium et spes, 48-50; Jean Paul II, Exhort ap. Familiaris consortio, 39; Exhort. apost. postsin. Amoris laetitia, 311

(c) Traduction de Zenit